

EN QUOI CONSISTE LE DIAGNOSTIC DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE BÂTIMENT ?

Il fournit aux chefs d'entreprises les bonnes recommandations :

- **TECHNIQUES** : protection ou surélévation d'un équipement sensible, choix de matériaux adaptés...
- **ORGANISATIONNELLES** : élaboration d'un plan de gestion de crise, plan de mise en sûreté et plan de continuité d'activité.

Afin de :

- Préserver la sécurité des personnes
- Limiter les dommages matériels
- Favoriser le redémarrage rapide de votre activité
- Évaluer les éventuels travaux à réaliser

ÉTAPE 1

BÉNÉFICIEZ D'UN DIAGNOSTIC GRATUIT

C'EST GRATUIT

Dans le cadre du PAPI 2 (Programme d'Action et de Prévention des Inondations), le SMMAR pilote une opération de réduction de la vulnérabilité des entreprises et propose la réalisation d'un diagnostic gratuit.

NB : La réalisation des travaux de mise en sécurité de votre bâtiment reste à votre charge mais peut être en partie subventionnée.

C'EST EFFICACE

Le bureau d'étude retenu par le SMMAR réalise le diagnostic de vulnérabilité de votre entreprise, identifie et chiffre les éventuels travaux à réaliser.

Après diagnostic, vous serez remis :

- un plan de travaux de prévention,
- un plan de mise en sûreté
- un plan de gestion de crise,
- un plan de continuité d'activité.

C'EST SUR-MESURE

Vous bénéficiez d'une assistance personnalisée et gratuite.

DEMANDEZ UN DIAGNOSTIC GRATUIT 

À propos du SMMAR

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) coordonne la politique de prévention des inondations sur le bassin versant du fleuve Aude (environ 450 communes).



SMMAR

📍 Département de l'Aude
11855 Carcassonne Cedex 09

☎ 04 68 11 63 02

Bureaux d'étude

OPALE
Laurent MORENO
l.moreno@opale-ingenierie.fr
☎ 06 86 86 73 94

SOLIHA
Pierre CASTERAS
p.casteras@solihha-mediterranee.fr
☎ 06 64 53 86 08

Pour + d'informations sur les risques d'inondation

- SMMAR - www.smmar.org
- Préfecture de l'Aude - www.aude.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires de la Mer de l'Aude
www.aude.gouv.fr/prevention-des-risques-et-securite-civile-r10.html
- Centre européen de prévention du risque inondation - www.cepri.net
- Assurance : CDIA : centre de documentation et d'information de l'assurance - www.cdia.fr
- Portail de la Prévention des Risques Majeurs - www.prim.net



 DIAGNOSTIC GRATUIT

NE VOUS LAISSEZ PAS
DÉBORDER
PAR LES
INONDATIONS...

Anticipez pour la pérennité
DE VOTRE ENTREPRISE !

© NVA Conseil - 09/2017 - 57/91. Credit photo : iStock





IMPACTS DES INONDATIONS DE 1999 SUR LES ENTREPRISES AUDOISES

612
entreprises
sinistrées

€ 250M€
de dégâts

150
entreprises
AU CHÔMAGE
technique

70 000
heures
indemnisées

(Source : Inspection générale
de l'environnement, octobre 2009)

LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS SUR LES ENTREPRISES

Un réel impact économique

- Arrêt de l'activité
- Pertes d'exploitation
- Jours chômés
- Perte de clientèle

Des dégâts multiples

- Dommages physiques aux personnes
- Dégradation des bâtiments
- Dégâts matériels sur les équipements, les stocks, le mobilier, les réseaux, les véhicules...
- Effets induits : pollution par déversement de produits dangereux ou incendie dû à un court-circuit
- Déficit d'image
- Impact psychologique sur le chef d'entreprise et les salariés

LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS !

Votre entreprise est située en zone inondable, ce qui la rend particulièrement vulnérable au risque d'inondation. Pour préserver vos salariés et votre outil de travail, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) mis en place par l'État vous impose la réalisation des préconisations issues d'un diagnostic de vulnérabilité de vos locaux d'ici 5 ans.

ÉTAPE 2

— RÉDUISEZ LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Le PPRI de votre commune vous impose des mesures de réduction de vulnérabilité. Le diagnostic les intégrera et les adaptera à votre entreprise.

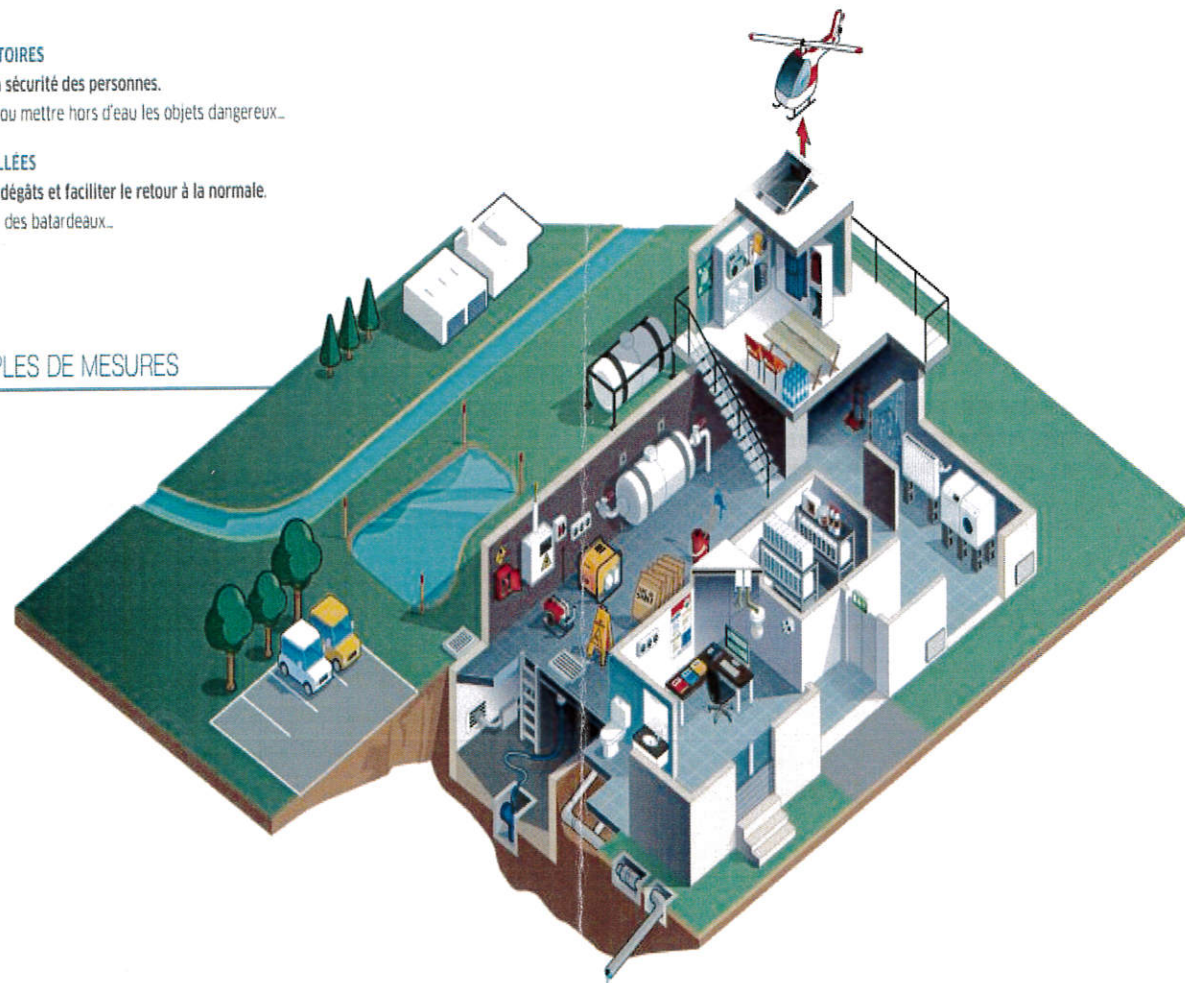
MESURES OBLIGATOIRES

Afin d'améliorer la sécurité des personnes.
Exemple : arrimer ou mettre hors d'eau les objets dangereux...

MESURES CONSEILLÉES

Afin de limiter les dégâts et faciliter le retour à la normale.
Exemple : installer des batardeaux...

EXEMPLES DE MESURES



i BÉNÉFICIEZ D'AIDES FINANCIÈRES

POUR LES MESURES RENDUES OBLIGATOIRES PAR LES PPRI :

20% pour les entreprises de moins de 20 salariés
Aide de l'État / « Fonds Barnier » sous certaines conditions.

40% pour toutes les entreprises qui réalisent 30 000 € minimum de travaux
Aide de l'Europe / FEDER sous certaines conditions.

? DÉFINITION

Vulnérabilité :

Niveau de conséquence prévisible d'une inondation sur les biens et les personnes (enjeux).

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

Document à l'échelle communale qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques inondation.